Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 15/02/2012 Remplace la fiche: 28/04/2009 Edition: 6.00

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange

Nom du produit : KIT WC MOUSSE - Ref 771043

Code du produit : 1241

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Description/Emploi : Détartrant WC

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GROUPE RESO
Centre Logistique de la Gare
19270 USSAC - FRANCE
T N° Azur 0810 810 868
info@groupe-reso.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme consultatif officiel | Adresse | Num. d'appel d'urgence |
|--------|--------------------------------|---------|------------------------|
| FRANCE | INRS | | +33 1 45 42 59 59 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R35

Texte complet des phrases R, voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger



C - Corrosif

Composants dangereux : Acide formique

Phrases R : R35 - Provoque de graves brûlures.

Phrases-S : S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection

des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette).

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|---------------------------|--|------|--|
| Acide formique | (Numéro ° CAS)64-18-6 (Einecs n/)200-579-1 (EG annex nr)607-001-00-0 (N° REACH)01-2119456809-23 | < 15 | C; R35 |
| 2-propylheptanol éthoxylé | (Numéro ° CAS)160875-66-1 (N° REACH)exemption polymer | < 10 | Xn; R22 Xi; R41 |
| Alcool éthoxylé 7OE | (Numéro ° CAS)157627-86-6 (N° REACH)exemption polymer | < 5 | Xn; R22 Xi; R41 |
| Acide chlorhydrique | (Numéro ° CAS)7647-01-0 (Einecs nr)231-595-7 (EG annex nr)017-002-01-X (N° REACH)01-2119484862-27 | <1 | C; R34 Xi; R37 |
| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP] |
| Acide formique | (Numéro ° CAS)64-18-6 (Einecs nr)200-579-1 (EG annex nr)607-001-00-0 (N° REACH)01-2119456809-23 | < 15 | Skin Corr. 1A, H314 |
| 2-propylheptanol éthoxylé | (Numéro ° CAS)160875-66-1 (N° REACH)exemption polymer | < 10 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 |
| Alcool éthoxylé 70E | (Numéro ° CAS)157627-86-6 (N° REACH)exemption polymer | < 5 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 |
| Acide chlorhydrique | (Numéro ° CAS)7647-01-0 (Einecs nr)231-595-7 (EG annex nr)017-002-01-X (N° REACH)01-2119484862-27 | <1 | Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 |

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes

sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et

abondamment à l'eau et consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles.

Effets aigu de peau : Provoque de graves brûlures.

Effets aigu des yeux : Provoque des brûlures.

Effets aigu de voie orale : Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Acide formique (64-18-6) | | |
|--------------------------|-------------------|---------|
| European Union | IOELV TWA (mg/m³) | 9 mg/m³ |
| European Union | IOELV TWA (ppm) | 5 ppm |

| Acide chlorhydrique (7647-01-0) | | |
|---------------------------------|--------------------|------------------------|
| European Union | IOELV TWA (mg/m³) | 8 mg/m³ CAS 7647-01-0 |
| European Union | IOELV TWA (ppm) | 5 ppm CAS 7647-01-0 |
| European Union | IOELV STEL (mg/m³) | 15 mg/m³ CAS 7647-01-0 |
| European Union | IOELV STEL (ppm) | 10 ppm CAS 7647-01-0 |

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).

Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Equipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection approprié (EN 13034).

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide
Etat physique/Forme : Liquide.
Couleur : Incolore.
Odeur : Légère.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : ±1,5 (1%)

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible
Point de solidification : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable °C

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,035 - 1,075 Solubilité : Eau: 100 % 20°C

Log Pow : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 13,6 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C. Des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| Acide formique (64-18-6) | |
|----------------------------|-------------|
| DL50 orale rat | 730 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 7,4 mg/l/4h |

FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

| Acide chlorhydrique (7647-01-0) | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| DL50 cutanée lapin | > 5010 mg/kg |
| 2-propylheptanol éthoxylé (160875 | -66-1) |
| DL50 orale rat | 500 - 2000 mg/kg |
| ATE (par voie orale) | 500,00000 mg/kg |
| Alcool éthoxylé 70E (157627-86-6) | |
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
| ATE (par voie orale) | 500,00000 mg/kg |
| Irritation | : Non classé |
| | pH: ± 1,5 (1%) |
| Corrosivité | : Provoque de graves brûlures. |
| | pH: ± 1,5 (1%) |
| Sensibilisation | : Non classé |
| Toxicité à doses répétées | : Non classé |
| Carcinogénité | : Non classé |
| Mutagénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| | |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

| Acide formique (64-18-6) | |
|---|---------------|
| CE50 Daphnia 1 | 365 mg/l |
| ErC50 (algues) | 1,24 mg/l |
| Acide chlorhydrique (7647-01-0) | |
| CL50 poissons 1 | 7,45 mg/l |
| CE50 Daphnia 1 | 0,492 mg/l |
| 2-propylheptanol éthoxylé (160875-66-1) | |
| CE50 Daphnia 1 | 10 - 100 mg/l |
| Alcool éthoxylé 7OE (157627-86-6) | |
| CL50 poissons 1 | 1 - 10 mg/l |
| CE50 Daphnia 1 | 1 - 10 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

| KIT WC MOUSSE - Ref 771043 | | |
|-----------------------------------|--|--|
| Persistance et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. | |
| Alcool éthoxylé 7OE (157627-86-6) | | |
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Acide formique (64-18-6) | |
|---------------------------------|---------------------|
| Log Pow | <1 |
| Acide chlorhydrique (7647-01-0) | |
| Log Pow | <1 |
| Potentiel de bioaccumulation | non bioaccumulable. |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3412

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Description document de transport : UN 3412 (Acide formique), 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8 Etiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ONU) : II

14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification : C3
Code du tunnel : E
Quantités limitées (ADR) : LQ22

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Teneur en COV : 13,6 %

CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de

biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du

producteur de détergents.

15.1.2. Directives nationales

REGLEMENT (CE) N°648/2004

5-15% agents de surface non ioniques; <5% phosphonates.

FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement

: 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14.15.16.

Autres informations

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes.

Textes des phrases R-.H- et EUH:

| es des prilases n-, 11- et EOH. | |
|---------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4 |
| Eye Dam. 1 | Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1 |
| Skin Corr. 1A | corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A |
| Skin Corr. 1B | corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R34 | Provoque des brûlures. |
| R35 | Provoque de graves brûlures. |
| R37 | Irritant pour les voies respiratoires. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| С | Corrosif |
| Xi | Irritant |
| Xn | Nocif |
| | |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

FR (français) 7/7